

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 10351
Numéro SIREN : 347 787 327
Nom ou dénomination : GEA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt 129771

GEA AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 446.000 Euros
Siège social : PARIS (75008)
46 Rue du Général Foy
R.C.S PARIS 347 787 327

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 30 septembre 2022, à 16 heures, l'Associée unique de la Société GEA AUDIT : la Société GEA FINANCES, représentée par son Président, Monsieur François DINEUR, propriétaire de la totalité des 29.087 actions composant le capital de la Société GEA AUDIT, a pris les décisions ci-après, au siège social de la SELARL HOUDAN LEGRAND RETIF sis à CAEN (14000), 4 Boulevard Georges Pompidou, relatives à :

- La démission du Président de la Société - La nomination d'un nouveau Président de la Société.
- La démission du Directeur Général de la Société – La nomination d'un Directeur Général de la Société.
- Pouvoirs.

Monsieur François CAILLET, démissionnaire de son mandat de Président et Madame Fabienne HONTARREDE (née MARQUIGNY), démissionnaire de son mandat de Directeur Général, assistent à la présente Assemblée.

Monsieur Christophe VAISSETTES, pressenti en qualité de nouveau Directeur Général, assiste également à la présente Assemblée.

PREMIERE DECISION. DEMISSION DU PRESIDENT – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Associée unique prend acte de la démission du Président de la Société, Monsieur François CAILLET, à effet de ce jour.

Cette démission ne s'accompagne d'aucune indemnité.

En conséquence de cette démission, l'Associée unique décide de nommer, par dérogation expresse à l'article 17 des statuts, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur François DINEUR,**
Demeurant à BIEVILLE-BEUVILLE (14112), 8 rue des Petites Chaussées,
Né à SAINT SAULVE (59), le 27 mai 1977,
De nationalité française.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Monsieur François DINEUR accepte les fonctions qui lui sont concédées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Il déclare également qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice de ses fonctions, notamment au regard des professions réglementées exercées par la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION. DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'Associée unique prend acte de la démission du Directeur Général de la Société, Madame Fabienne HONTARREDE, à effet de ce jour.

Cette démission ne s'accompagne d'aucune indemnité.

En conséquence de cette démission, l'Associée unique, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Christophe VAISSETTES**,
Demeurant à PARIS (75008), 70 rue du Rocher,
Né à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 29 décembre 1971,
De nationalité française.

Le Directeur Général est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Directeur Général agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Monsieur Christophe VAISSETTES accepte les fonctions qui lui sont concédées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Il déclare également qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice de ses fonctions, notamment au regard des professions réglementées exercées par la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DERNIERE DECISION. POUVOIRS

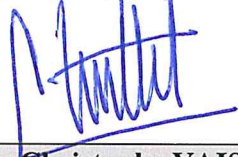
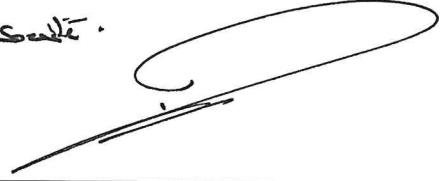
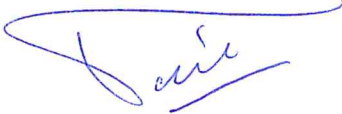
L'Associée unique décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

L'Associée unique La Société GEA FINANCES <i>Représentée par son Président, Monsieur François DINEUR</i>	Monsieur François CAILLET <i>« Bon pour démission du mandat de Président »</i>
	<i>Bon pour démission du mandat de Président</i> 
Monsieur François DINEUR <i>« Bon pour les fonctions de Président de la Société »</i>	Monsieur Christophe VAISSETTES <i>« Bon pour les fonctions de Directeur Général de la Société »</i>
<i>Bon pour les fonctions de Président de la Société.</i> 	<i>Bon pour les fonctions de Directeur Général de la Société</i> 
Madame Fabienne HONTARREDE <i>« Bon pour démission du mandat de Directeur Général »</i>	
<i>Bon pour démission du mandat de Directeur Général</i> 